



Non paiement des salaires pour cause de changement de nom

Par **Babypitch22**, le **15/07/2010** à **13:28**

Bonjour, rn rn voil   un ami travaille pour une boite de livraison. cette bo  te avait un nom compos   du nom des   poux-employeurs. Ces derniers viennent de divorcer, il y a environ une semaine, et l'  pouse, qui a gard   l'entreprise, a fait une demande de modification du nom. Or, de ce fait, elle a expliqu      ses employ  s, dont mon ami, qu'elle ne pouvait leur payer leur salaire tant que le nom ne serait pas chang  . rn rn Elle leur a   galement expliqu   qu'il faudrait attendre encore plus longtemps car, suite    la modification du nom de l'entreprise, elle devrait   tablir de nouveaux contrats de travail, et cela retarderait encore le paiement des salaires.... rn rn J'ai fait du droit pendant 4 ans, mais jamais aussi pouss   sur le droit du travail. Quelqu'un peut-il me dire si cela est tr  s "l  gal" ? concernant bien entendu, le non paiement des salaires... rn rn Merci d'avance

Par **Wolfy**, le **15/07/2010**    **16:38**

Bonjour rn rn Votre ami n'est pas salari   d'un nom mais d'une entreprise qui a un statut (E.I ,SARL,EURL, etc et qui a un num  ro de siret qui est en sorte la carte d'identit   de l'entreprise .Comme c'est une boite de livraison ,je suppose que c'est une SARL .Que cette soci  t   change de nom ou quelle change de g  rant ne doit en aucun cas ne pas verser les salaires ,c'est interdit ! Il faut que le salari   r  clame son salaire en recommand   avec AR    l'entreprise ,pas au patron ,je dis bien    l'entreprise .Si mes souvenirs sont bons ,une entreprise peut d  passer la date de paye dans le d  lai maxi de 15 jours ,mais    v  rifier aupr  s de l'inspection du travail proche de votre domicile.Je pense que c'est une entreprise qui pr  pare sa liquidation .Le mieux est d'aller voir un inspecteur    l'inspection du travail qui va guider votre ami au plus

